

CAMP4 Vercors 2020 MESURES SANITAIRES

mercredi 19

> DISPOSITIF DE SECOURS

L'accès aux services de secours sera garanti pendant tout l'événement avec un accès réservé au camp de Base.

Le camp de base se situe à 500m du Centre de Secours, 50m du RIA (Robinet Incendie Armé) et une drop zone sera matérialisée sur le terrain de rugby.

>MESURES BARRIERE COVID-19

Les mesures barrière socle à respecter sont :

- la distanciation physique d'un mètre entre les personnes ou le port du masque quand la distanciation ne peut être respectée
- l'hygiène des mains

Dans le cadre de l'organisation de Camp4 Vercors 2020 et le respect de ces mesures barrière socle :

LIEU 1 : CAMP DE BASE

(plan en annexe 1)

1) Mesures de prévention et hygiène des mains

- A partir du 15 août, mailing aux participants pré inscrits pour les prévenir de s'abstenir à leur participation en cas de symptômes évocateurs du Covid-19
- Le plan du camp de base et le protocole sanitaire seront mise en ligne sur le site internet de l'événement.
- Un bénévole chargé de l'animation du camp de base fera des rappels des gestes barrière au micro plusieurs fois par jour.
- Affichage des gestes barrières à l'entrée du camp de base, aux sanitaires, à l'espace inscription et l'espace restauration ; affichage des gestes barrières spécifiques lors de la pratique sportive (en annexe)
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique à l'entrée et sortie du camp de base, distribué par un bénévole et à différents points ; mise à disposition de savon aux sanitaires

2) Distanciation physique

- Les participants sont inscrits au préalable, dans la limite de 300 personnes présentes chaque jour, sur internet via le site Helloasso ou par courrier.
- Les participants arriveront de manière échelonnée à partir de mercredi 19 août 17h. L'espace inscription sera ouvert chaque matinée de 8h à 12h puis de 15h à 21h : les arrivants devront se présenter à l'espace inscription. Le port du masque y sera obligatoire pour les participants et les bénévoles.
- Chaque participant devra porter obligatoirement son bracelet sous peine d'être expulsé ; aucun spectateur n'est admis au camp de base : l'espace est entièrement réservé aux participants inscrits. Des bénévoles seront

- chargés chaque jour de veiller au respect de cette règle.
- Chaque bénévole devra porter un bracelet et un tshirt spécifiques tout au long de l'événement.
- Marquage au sol pour le respect de la distance de 1m entre les participants au point inscription et espace restauration : 2 bénévoles dédiés à l'accueil des participants pour leur indiquer le sens de circulation
- Mesure des espaces (projection, restauration, rencontre littéraire) pour quantifier le nombre de personnes autorisées afin de respecter la distance d'un mètre entre 2 personnes

3) Port du masque

Le port du masque sera obligatoire dans les sanitaires, à l'espace inscription et restauration. Chacun utilisera son masque personnel. Les organisateurs pourront refuser l'accès au camp de base en cas de non respect de cette mesure.

4) Hygiène des lieux : à l'exception des sanitaires, aucun lieu n'est clos.

- Les sanitaires du camp de base et les espaces des surfaces touchées seront nettoyés 2 fois par jour par un employé de ménage. Des pulvérisateurs de désinfectant et virucide seront laissés à disposition des utilisateurs.
- Une équipe de bénévole sera chargée de recueillir et éliminer les déchets récoltés.
- Les participants auront accès aux sanitaires du camping municipal : le ménage est à la charge des gérants.

5) Lieux spécifiques : liste des différents espaces utilisés pendant la durée de Camp4Vercors

ESPACE RESTAURATION A EMPORTER: espace en plein air

- Le port du masque sera obligatoire pour le personnel restauration et pour les participants.
- Un marquage au sol permettra de respecter la distance d'un mètre entre les personnes.
- Les places assises seront limitées à 8 personnes par table regroupées par club ou famille de préférence, des bénévoles seront chargés de nettoyer et désinfecter les chaises et tables avant une autre utilisation. Les chaises et tables sont prêtées par la commune de Pont en Royans.
- Une distribution échelonnée des repas sera organisée, des horaires affichées pour la distribution des paniers repas.
- La vaisselle utilisée sera jetable.
- L'espace restauration sera limitée à 50 personnes et sera délimitée par des barrières et de la rubalise.

SANITAIRES

- Le port du masque sera obligatoire.
- Le nombre de personne dans les sanitaires sera limité à 4 personnes ; un marquage au sol permettra de respecter la distanciation physique.
- Les bénévoles inviteront les participants à se regrouper par club ou

- famille pour l'utilisation des sanitaires.
- Du matériel de désinfection sera laissée à disposition des usagers (pulvérisateur, savon, balai-raclette).
- Le ménage sera réalisée chaque matin avant le réveil des participants et dans l'après-midi avant leur retour.

ESPACE CAMPING : les participants peuvent utiliser le terrain de rugby ou le camping municipal pour la ou les nuits. Chacun utilisera son matériel personnel. Les organisateurs ne fourniront pas de matériel de camping. Les bénévoles inviteront les participants à se regrouper par club ou famille et veilleront à garder une distance d'au moins 5 mètres entre chaque tente.

ESPACE RENCONTRE LITTÉRAIRE en plein air jeudi 20 août 17h-19h

- L'espace rencontre peut accueillir 50 personnes et sera matérialisé par des rubalises.
- A l'entrée et à la sortie de la zone, du gel hydroalcoolique sera mise à disposition.
- Les chaises seront installées et espacées d'au moins 1 mètre et les participants seront invités à se regrouper par club ou famille. Les chaises seront ensuite nettoyées et désinfectées par des bénévoles.
- Le port du bracelet sera obligatoire.

ESPACE PROJECTION en plein air vendredi 21 août 21h30-23h et SCENE MUSICALE en plein air samedi 22 août 21h30-1h

- L'espace projection peut accueillir 300 personnes et sera matérialisé par des rubalises.
- A l'entrée et à la sortie de la zone, du gel hydroalcoolique sera mise à disposition.
- Les chaises seront installées et espacées d'au moins 1 mètre et les participants seront invités à se regrouper par club ou famille. Les chaises seront ensuite nettoyées et désinfectées par des bénévoles.
- Le port du bracelet sera obligatoire.

BUVETTE en plein air, à emporter SAMEDI 22 août :

- L'utilisation de barrières type Vauban et un marquage au sol à l'espace buvette organisera l'attente des participants consommateurs.
- L'utilisation de gobelets réutilisables et lavables entre chaque consommation sera obligatoire avec l'organisation d'un espace de récupération des gobelets usagés et d'un espace de lavage réalisés par des bénévoles.
- Le port du masque sera obligatoire.

LIEU 2 : BORDS DE BOURNE

activité escalade

Samedi 22 août 9h à 17h

(plan en annexe 2)

1) Mesures de prévention et hygiène des mains

- A l'entrée et à la sortie de la zone, du gel hydroalcoolique sera mise à disposition.

2) Distanciation physique

- L'utilisation de rubalise pour créer des zones d'attente sur l'espace Bord de Bourne ; 4 bénévoles seront chargés de compter et faire respecter l'accès aux zones d'attente ou d'accès aux zones d'escalade.
- L'accès aux zones sera strictement réservé aux bénévoles et aux participants inscrits à l'activité et dont le nom figurera sur la liste établie lors de l'inscription. Les coachs pourront être admis dans la zone à condition d'être inscrit à cette fonction. Aucun spectateur n'aura accès aux zones.
- Les participants seront regroupés par club ou famille.
- Des horaires par catégorie seront affichées et seuls les participants concernés seront autorisés à entrer dans les zones d'attente ou de pratique.
- Le port du bracelet sera obligatoire.

LIEU 3 : SITES NATURELS

sites d'escalade naturels du Royans-Vercors conventionnés et sites naturels de pratique de la highline

Camp4 est un événement sportif d'escalade labellisé par la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne).

1) Mesures de prévention et hygiène des mains

La fédération a participé avec la coordination montagne, à la rédaction des recommandations de pratique sportive sur les sites naturels conformément aux directives nationales. Ces documents sont joints en annexe et seront ceux auxquels chaque participant et chaque encadrant, lors de sa pratique, devront se référer. Ces documents seront affichés au camp de base et seront publiés sur les réseaux sociaux et le site internet de l'événement pour informer les pratiquants.

2) Distanciation physique

- Les organisateurs bénévoles organiseront et accompagneront les groupes et les clubs sur les sites naturels d'escalade du Royans-Vercors de manière à réguler le nombre de personne. Des athlètes professionnels présents accompagneront également des groupes de participants dans leurs activités. Des bénévoles seront chargés de surveiller et réguler l'accès aux highlines.
- Le port du bracelet sera obligatoire pour l'accès aux highlines et un aménagement matériel permettra de respecter la distance d'au moins 1 mètre dans la zone de préparation. Un arrêté de stationnement sera pris pour garantir un espace suffisant aux participants.

Fait à St Romans, le 29 juillet 2020.

PJ :

annexe 1 plan du Camp de Base

annexe 2 plan de l'espace bord de Bourne

annexe 3 recommandations à la pratique de l'escalade (coordination montagne)

annexe 4 déclaration rassemblement Covid